

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 9 juillet 2019 portant dissolution de la compagnie de gendarmerie maritime de Cherbourg-en-Cotentin (Manche)

NOR : INTJ1910510A

Le ministre de l'intérieur et la ministre des armées,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 13 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;

Vu l'arrêté du 4 mars 2013 relatif à l'organisation et au service de la gendarmerie maritime,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La compagnie de gendarmerie maritime de Cherbourg-en-Cotentin est dissoute à compter du 1^{er} août 2019.

Article 2

Les unités relevant de la compagnie de gendarmerie maritime de Cherbourg-en-Cotentin sont rattachées à la compagnie de gendarmerie maritime de Le Havre à compter de la même date.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 juillet 2019.

Le ministre de l'intérieur,
CHRISTOPHE CASTANER

La ministre des armées,
FLORENCE PARLY